



**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**2026-6013**

Prenez note que, lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai, à 19 h, à la salle du conseil sise au 544, chemin du Tour-du-Lac, le Conseil se prononcera sur la demande de la dérogation mineure suivante.

**Demande 2025-6006 : 1084, terrain no.5, chemin Tour-du-Lac- Zone 12-V**

La demande de dérogation mineure vise à régulariser l'implantation d'une roulotte pouvant atteindre la limite du lot, en l'occurrence jusqu'à 0m sur une des lignes de lot et de 0.25 mètre sur deux autres lignes de lot pour un terrain de camping concerné par la section 4 du règlement de zonage U-22.

Cette implantation contrevient à la disposition contenue à l'article 4.3.5 du Règlement de zonage U-22, qui fixe la marge minimale applicable à toute roulotte de 1 mètre.

Toute personne qui aimerait se faire entendre relativement à cette demande doit faire parvenir ses commentaires par écrit à :

Madame Lisane Fuoco  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe  
544, chemin du Tour-du-Lac  
Lac-Simon (Québec) J0V 1E0  
Courriel : [dga@lac-simon.net](mailto:dga@lac-simon.net)

Les commentaires écrits doivent être reçus au plus tard le 30 avril 2026. Toute personne intéressée peut également se faire entendre lors de la séance du Conseil.

Donné ce 17 avril 2026  
À Lac-Simon

Lisane Fuoco  
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe